

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx twitter : SNES/FSU CRETEIL @SnesFsuCreteil



Nouveau budget

Vieilles recettes !



édito

80 000 manifestant-e-s dans toute la France, 10 000 rien qu'à Paris, motivé-e-s, en colère, révolté-e-s contre la politique inique du gouvernement : c'est ainsi que les retraité-e-s ont fait savoir, le 28 septembre, qu'ils/elles n'avaient pas l'intention de baisser les bras. Parmi eux/elles, certain-e-s n'avaient pas pris part aux actions syndicales depuis bien longtemps, d'autres même manifestaient pour la première fois.

C'est dire que le budget qui se prépare est loin d'apaiser les tensions : augmentation de la CSG de 1,7 point*, baisse des APL de 5€ et on en annonce d'autres. Le pouvoir d'achat des retraité-e-s en prend un coup. Ce n'est pas la suppression progressive de la taxe d'habitation, pour soi-disant 80% des ménages, qui va les rassurer. La plupart de nos collègues ne sera pas concernée par cette mesure qui en revanche impactera gravement les finances des collectivités locales et donc les services publics qui en dépendent.

Perdant-e-s sur toute la ligne, après des années de mesures fiscales défavorables, les retraité-e-s sont d'autant plus en colère qu'après une augmentation des pensions de 0,8% au 1^{er} octobre, ne compensant pas la perte occasionnée par le gel des pensions depuis 2013, on leur annonce une année blanche pour 2018 ! De plus, on les culpabilise en leur demandant de faire preuve de solidarité intergénérationnelle, comme s'ils/elles vivaient égoïstement sans se préoccuper de leurs enfants, leurs petits-enfants et souvent encore de leurs parents.

C'en est assez ! Au moment où sortent les scandaleuses révélations sur les « Paradise Papers », il est indécent et injuste de demander encore aux retraité-e-s de se serrer la ceinture, eux qui ne bénéficieront pas des mesures destinées aux plus riches (baisse de l'ISF, flat tax...).

Quant au budget de la santé et de la sécurité Sociale, il a de quoi révolter également : report de la généralisation du tiers payant, augmentation du prix des consultations médicales et du forfait journalier à l'hôpital, généralisation de l'ambulatoire. Tout est fait pour réduire les dépenses de santé, alors qu'il faudrait, au contraire, compte-tenu notamment du vieillissement de la population, y consacrer une plus grande part du budget. Oubliées les promesses de remboursement intégral des prothèses auditives, dentaires et des lunettes !

Les actions entreprises tout au long du mois de novembre (rassemblement devant l'Assemblée nationale le 9, rencontres avec les élus, sensibilisation de la population...) montrent que les retraité-e-s, plus déterminé-e-s que jamais, maintiennent la pression, en participant également aux actions organisées par les actifs/ves contre la politique du gouvernement.

En l'absence d'un interlocuteur dédié aux retraité-e-s et devant le refus du Président de la République de recevoir le groupe des 9 pour évoquer sérieusement leurs problèmes, nous vous invitons à envoyer massivement à l'Élysée la lettre jointe à cette circulaire.

**1,7 point d'augmentation établit la CSG à 8,3% du traitement brut, soit 25% d'augmentation : c'est un manque à gagner de 42,50 € par mois (510 € par an) pour une pension de 2 500 € brut.*

Le collectif des retraité-e-s de l'Académie de Créteil



Affluence inédite Place de l'Opéra le 28 septembre : 10 000 retraité-e-s en colère ont défilé à Paris pour leur pouvoir d'achat.

Pour envoyer la lettre au Président Macron :

Monsieur le Président de la République
55 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris
Ne pas affranchir l'enveloppe

1/ Édito 2/ Paradise papers - Suppression des départements de la petite couronne
3/ défendre la santé, encore et toujours 4/ Climat : il y a urgence ! 5/ L'application provisoire du CETA 6/ Nos prochaines sorties
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication M. Clodoré - CP 0519S06883 N°13-35

Paradise papers : « l'enfer du décor »



« Paradise papers » : la révélation par le Consortium international de journalistes des « secrets de l'optimisation fiscale des multinationales et grandes fortunes », selon la formule du journal *Le Monde*, a mis au jour à la fois les mécanismes et les noms des bénéficiaires des montages parfois très sophistiqués par lesquels on peut échapper à l'impôt dû en théorie par tous/tes les citoyen-ne-s. Venant après les *Swissleaks* en 2015 qui mettaient en cause les pratiques de la banque HSBC et les « Panama papers » en 2016 qui dévoilaient celles d'un cabinet d'avocats panaméens (*Mossack Fonseca*), cette nouvelle avalanche de documents a mis en lumière une nouvelle fois l'envers du décor d'un système financier international profondément amoral et même parfois criminel (par la source des fonds ainsi détournés et par les conséquences de ces détournements).

350 milliards détournés dans le monde, dont **120** pour l'UE et **20** pour la France ! Comment ne pas s'indigner quand nos gouvernants ne cessent de prôner l'austérité et réduisent constamment les dépenses publiques même les plus nécessaires (santé, éducation, etc.) ? Comment ne pas être révolté-e quand les enquêtes récemment publiées par le Secours Populaire et le Secours Catholique montrent une paupérisation croissante de la population, qui n'épargne pas, malgré le discours officiel, les retraité-e-s ?

Cette nouvelle affaire ajoute un élément nouveau à tout ce qui avait déjà été révélé : ces détournements de fonds sont pour la plupart légaux, même s'ils sont absolument immoraux. Si les citoyen-ne-s des États concernés sont victimes de ces pratiques, les États eux-mêmes les autorisent. Ils ont donc, sauf à s'en rendre encore complices, la possibilité de lutter contre elles en commençant par les interdire. Les mesures fiscales récentes de notre gouvernement : plus d'austérité pour les plus pauvres et pour les classes moyennes et avantages fiscaux pour les plus riches n'incitent guère à l'optimisme sur ce plan.

L'ampleur des détournements montre aussi comment et à quel point des fortunes colossales se sont constituées et grossissent encore. Cela invite à la réflexion suivante : il faut cesser de considérer et de désigner comme « riches » des travailleurs-ses, actifs/ves ou retraité-e-s, qui touchent un salaire ou une pension qui les met à l'abri du besoin et de les opposer aux plus pauvres, dont la précarité, il est vrai, s'accroît.

Michel COCHET



Encore un mauvais coup : suppression des départements de la petite couronne ?

Des rumeurs persistantes indiquent que le Président de la République pourrait légiférer par ordonnance dès le mois de décembre dans le cadre du Grand Paris et décider de la suppression des départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Ce projet, connu depuis la campagne présidentielle, devait être débattu lors de la conférence territoriale cet été, puis en octobre et est finalement reportée *sine die*. La concertation promise n'a pas eu lieu... La riposte s'est néanmoins organisée dans les départements concernés dès le mois de juin. Cela a été le cas notamment dans le Val-de-Marne où tous les groupes politiques du département ont signé une déclaration commune pour qu'un large débat s'organise sur l'avenir des départements. Les agents territoriaux ont, avec leurs organisations syndicales FSU, CGT et FO, pris l'initiative d'une pétition « *Le conseil départemental 94, j'y travaille ! Son avenir me concerne !* ». Depuis, pour défendre leur cause, les trois départements de la petite couronne ont trouvé des alliés au-delà de la métropole. Les présidents des sept départements d'Île-de-France ont, pour la première fois mardi 10 octobre, tenu une conférence de presse commune. Les départements de grande couronne (Yvelines, Seine-et-Marne, Essonne, Val d'Oise), même s'ils ne sont pas menacés de disparition, n'apprécient pas la construction de cette métropole qui s'arrête à leurs frontières. Ils ont souhaité faire part de leurs inquiétudes concernant l'avenir des services publics départementaux remettant en cause la démocratie locale. La balle est évidemment dans le camp du Président de la République.

Supprimer les départements, on le voit bien, c'est remettre en cause tous les services publics utiles à la population, quel que soit son âge puisque les départements sont le pivot de l'action sociale (APA, RSA, Aide à l'enfance), et des politiques spécifiques départementales : les crèches, le remboursement de la carte Imagine R et, dès janvier 2018, pour tous les retraité-e-s imposables le Pass Navigo à moitié prix dans le Val-de-Marne.

Il y a donc de quoi se mobiliser contre cette politique et dans un premier temps signer et faire signer massivement les pétitions proposées par les départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis.

<https://www.seine-saint-denis.fr/Petition-pour-le-maintien-des-services-publics-de-proximite.html>
<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/le-departement-du-val-de-marne-va-t-il-disparaitre>
ou <https://departement-utile.valdemarne.fr/>

Dominique BALDUCCI



Défendre la santé, encore et toujours !

Le plan dit « égal accès aux soins dans les territoires » présenté par le gouvernement le 13 octobre dernier s'inscrit dans la politique de ces dernières décennies, consistant à réduire l'offre de soins (*numerus clausus*, restructuration hospitalière, virage ambulatoire) pour réduire la part des cotisations de l'assurance maladie au seul profit du patronat et du capital.

Il s'inscrit aussi dans la poursuite et l'accélération du démantèlement de la Sécurité sociale et du service public de santé concrétisées par le prochain Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale. Le PLFSS programme l'augmentation des restes à charge par la majoration du forfait hospitalier, la poursuite des déremboursements de médicaments, la remise en cause des 100% pour certaines ALD.

Les dotations aux hôpitaux publics sont réduites de 1,5 milliard d'euros remettant en cause leurs missions ; ce qui aura pour conséquence la fermeture de lits et même d'établissements entiers, ainsi qu'une pression accrue sur les personnels. Ce n'est pas ainsi que les déserts médicaux, tant en secteur rural qu'en secteur urbain vont disparaître. Déjà, et ce dans les trois départements de notre académie, certains de nos collègues ont beaucoup de mal à trouver un médecin référent ; les spécialistes de disciplines médicales rares ne se trouvent que sur Paris. Dans ces conditions, les renoncements aux soins se développent mettant en cause la santé de nos concitoyen-ne-s.

Quant aux engagements concernant la prise en charge à 100% des prothèses dentaires et auditives et des lunettes, ils sont renvoyés à plus tard pour être mis à la charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter (de 5 à 7% en janvier pour la MGEN selon les contrats).

Il est temps de réagir : c'est pourquoi nous réclamons un plan d'urgence qui, partant des besoins des populations, et pour en finir avec les déserts médicaux, remette en cause le *numerus clausus* (il faut recruter 50 000 médecins supplémentaires dans les 10 ans qui viennent), et permettre la création de centres de santé publics en liaison avec les hôpitaux de proximité.

Pour faire de la santé une véritable priorité, il faut libérer la Sécurité sociale du carcan imposé par son étatisation et la fiscalisation de ses recettes. Il faut tendre à la prise en charge à 100% par la Sécurité sociale de toutes les dépenses de santé.

Les sources de financement existent : la remise en cause de l'ISF, la poursuite du CICE, les « *Paradises Papers* », tout démontre - s'il en était besoin - que des moyens financiers considérables pourraient être mis à la disposition de la santé de toutes et tous.



Jean-Bernard SHAKI



9 novembre : nous avons pu nous entretenir avec plusieurs députés. Des rendez-vous ont été pris par les représentant-e-s du Groupe des 9

Les CDCA* de l'académie sont installés

- 77 :** Pour la FSU : Françoise HUGHE (SNES) et Jeannine DESPOND (SNES)
Pour la FGR : Francine DAUPIAS (SNES) Monique OUVARD (SNUIPP)
- 93 :** Pour la FSU : Monique MASSON (SNUIPP) et François COCHAIN (SNUIPP)
Pour la FGR : Hugues VELPRY (SNEP) Josiane SOUCHET (SNUIPP)
- 94 :** Pour la FSU : Jean AMAR (SNESUP) et Dominique BALDUCCI (SNES)
Pour la FGR : Françoise LACOMBE (SNUIPP) 1 UNRP (police)

*Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie

Climat : il y a urgence !



COP23 FIJI
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
BONN 2017

Précédant de quelques jours l'ouverture de la COP 23, deux annonces ont de nouveau suscité l'intérêt pour la question climatique. On peut se demander en effet où en est l'accord de Paris, signé en grande pompe en décembre 2015 lors de la COP 21, qui visait à limiter le réchauffement mondial « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Dernières données sur le climat

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), dans son rapport sur l'état du climat, déclare que les émissions de CO₂ provenant des activités humaines ont de nouveau atteint des niveaux records en 2016. La progression constante des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 1970 à aujourd'hui concorde avec l'élévation observée de la température moyenne du globe sur la même période, le record étant l'année 2016.

D'autre part, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) vient de publier son rapport annuel sur l'action climatique mondiale : **c'est un cri d'alarme qui est poussé !** Un rapide coup d'œil sur le graphique ci-contre montre l'écart « catastrophique » entre les promesses des États pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (en vert) et les réductions qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C (en bleu).

Or on sait que bien que l'augmentation de température ne soit que de 1,1°C depuis le début de l'ère industrielle, ses conséquences se manifestent déjà de façon alarmante : feux de forêt, canicules, sécheresses, inondations, cyclones sont de plus en plus fréquents. Les glaciers fondent plus vite que prévu et l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre de 1,5 à 3 m en 2100.

Qu'attendre de la COP 23 qui se tient du 6 au 17 novembre à Bonn sous la présidence des Îles Fidji ?

A ce jour, 169 parties (168 pays + l'Union européenne) ont ratifié l'accord de Paris sur les 196 pays membres de la convention-cadre sur le climat. Exceptions notables : la Russie et les États-Unis comme l'a annoncé récemment Donald Trump. Rappelons que les États-Unis n'avaient déjà pas en son temps ratifié l'accord de Kyoto. Et malgré la position de Trump, une petite délégation étatsunienne sera présente à Bonn. Le principal enjeu de la COP23 est, pour les signataires, de convertir en actes des engagements pris en 2015. Mais il faudra attendre 2018 pour qu'un recueil de règles soit publié. Que toutes ces procédures semblent longues face aux effets déjà si sensibles du réchauffement climatique ! La présidence par les Îles Fidji est là pour nous le rappeler : les îles et littoraux les plus menacés seront rayés de la carte si le réchauffement climatique dépasse 1,5°C. Actuellement, 400 millions de personnes vivent à moins de 1m au-dessus du niveau de la mer.

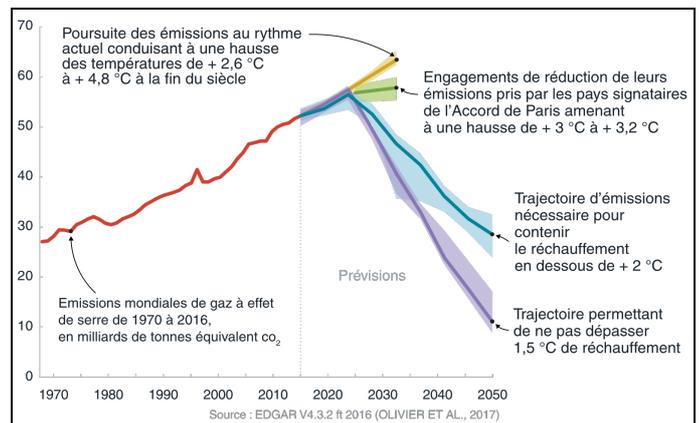
Comment répondre aux enjeux climatiques ?

On le sait. Il faut renoncer aux sources d'énergie fossile (encore 6 683 centrales à charbon dans le monde) et développer les énergies renouvelables, arrêter la déforestation, concevoir des modes de vie éco compatibles, changer de modèle de société pour aller vers plus de sobriété et de solidarité avec les populations en détresse... Hélas, nous ne sommes pas sur la bonne voie. Les investissements dans les énergies renouvelables ont diminué en France en 2015 et 2016. Si la venue au gouvernement de Nicolas Hulot a suscité un espoir, son annonce du report au-delà de 2025 de l'objectif de baisse du nucléaire à 50% dans la production d'électricité est bien décevante. Quant à encourager la transition du modèle agricole vers plus de local et de durable, ce n'est pas la volonté de Stéphane Travers, ministre de l'agriculture, qui supprime les aides au maintien de l'agriculture biologique pour ne plus soutenir que les conversions agriculture traditionnelle vers le bio.

Entre l'insouciance de ceux qui ne sentent pas (encore) concernés et les tenants de la théorie de « l'effondrement » qui voient la civilisation industrielle s'autodétruire par ses excès, agissons pour sauvegarder un monde, non plus gouverné par la suprématie des multinationales mais par le respect des droits humains et de l'écosystème terrestre.

Marie-Claude DIAMANTIS

le 12 novembre 2017



Hausse prévisible des températures en fonction des trajectoires d'émissions- Le Monde 1^{er}-2 novembre 2017



L'application « provisoire » du CETA : un tour de passe-passe



C'est depuis le jeudi 21 septembre 2017 que l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA), qui doit affecter 510 millions de consommateurs européens et 35 millions de Canadiens, est appliqué « provisoirement » par les deux entités politiques, **sans aucune consultation publique***.

■ Un accouchement douloureux

Pour sauver le processus de ratification du CETA, ses défenseurs se sont livrés en sa faveur à une propagande massive, faisant fi des mises en garde et dénonciations des deux côtés de l'Atlantique. En Europe, en dépit des manifestations des syndicats et partis politiques, des ONG et de multiples associations, des millions de signatures le stigmatisant comme une attaque contre la démocratie et l'environnement, ainsi que de la mise en place de « zones libres anti CETA/TAFTA », le traité a été ratifié par le Parlement européen le 15 février 2017. Son application « provisoire » en septembre 2017 ouvrait la voie à l'étape ultime : la ratification par les 38 parlements nationaux et assemblées régionales, une seule défection entraînant la suspension de l'accord.

■ L'application « provisoire » de l'accord

Celle-ci se traduit principalement par le fait que 98% des produits échangés entre les deux partenaires seront exemptés de droits de douane à compter du 22 septembre. Pour sa part, le Canada a déjà ratifié l'accord (17/05/2017) et l'applique sur les biens et services échangés.

Toutefois, comment comprendre cette « application provisoire » adoptée **sans l'approbation des parlements et avant l'entrée en vigueur effective** du traité ? Ne joue-t-on pas sur les mots ? N'entretient-on pas délibérément la confusion auprès des peuples concernés ? L'application à titre provisoire est une technique reconnue et utilisée dans les traités internationaux, afin de rendre l'application de leurs dispositions de fond immédiate, avant même que les parties ne suivent la procédure de ratification et d'entrée en vigueur requises. Toutefois, dans le cas du CETA, elle soulève d'importants problèmes et enjeux : ce n'est pas un accord commercial classique, il s'attaque aux droits fondamentaux des citoyens en matière de protection sociale, de services de santé, d'éducation, de culture. Comme on doit s'attendre à ce que la procédure définitive de ratification prenne plusieurs années, pendant lesquelles le traité fonctionnera dans sa quasi-totalité, qu'advient-il alors si l'un des États membres refuse de le signer ? Que deviendront les projets engagés et les investissements ? Selon le texte (4^{ème} par. art.30-8), en cas de suspension, les investisseurs peuvent déposer une plainte dans un délai inférieur à 3 ans à compter de la date de suspension de l'application provisoire pour tout litige intervenu lorsque l'accord était appliqué à titre provisoire. Quelle autre perspective que de voir s'ouvrir alors une période indéterminée de litiges entre investisseurs et États, semée de tensions, d'incertitudes, et de luttes pour les peuples concernés ?

■ La position du gouvernement français

Dans ses promesses de campagne, le Président de la République s'était engagé à réexaminer ce traité de libre-échange. A cet effet, le gouvernement a mis en place, le 5 juillet 2017, une commission ayant pour mission d'évaluer son impact sur l'environnement et la santé et de faire des recommandations sur les aménagements à apporter au CETA, ainsi qu'aux accords de « nouvelle génération » (USA, Japon). Regroupant neuf experts, devant travailler en urgence sur quelques 1 700 pages, cette commission a rendu son rapport le 8 septembre : elle y souligne ses faiblesses, dont un « manque d'ambition » sur le plan environnemental et l'absence de tout « engagement contraignant » ; elle formule un certain nombre de propositions dont la possibilité d'un « veto climatique », idée reprise par Nicolas Hulot qui a exprimé sa « déception ». Toutefois, le chef de gouvernement a annoncé qu'il n'y aura pas de renégociation, mais seulement un « plan d'accompagnement » en mettant le CETA « sous surveillance ».

■ Opposition et mobilisation

En Europe, et notamment en France, une première offensive a été menée le 20 septembre : présentation d'un rapport critique de 70 pages lors d'une conférence de presse à l'Assemblée, par des députés de LFI, du PCF et de Nouvelle Gauche, ainsi qu'un rassemblement où l'application provisoire a été fustigée comme un « déni de démocratie ». Ce texte, auquel ont contribué ATTAC, les Économistes atterrés et l'ONG Foodwatch, demande « solennellement la suspension de l'application provisoire du CETA et une réelle consultation des citoyens à travers un référendum ».

Comme le notait Francis Wurtz le 9 novembre 2016, « les dirigeants signent le CETA en pavoisant, mais la messe est loin d'être dite avant la ratification du vote par les parlements ». La balle est dans le camp des opposants, en vue de la mobilisation pour un référendum (14 pays européens peuvent y avoir recours). En effet, si 185 parlementaires (députés et sénateurs) le demandent et qu'une pétition recueille les signatures de 10% du corps électoral, soit 4,6 millions exactement, il peut y avoir un référendum en France sur la ratification du CETA. Même si six pays l'ont pour l'instant validé (Lettonie, Danemark, Espagne, Croatie, Malte, Portugal), il est encore temps d'accentuer la pression sur les parlementaires, de mener des campagnes d'information et de dénonciation auprès des citoyens, de recueillir le plus grand nombre de signatures afin d'exiger un référendum pour stopper cette fuite en avant irresponsable, qualifiée par certains « d'escroquerie massive » [Corporate Europe Observatory, 16/11/2016].

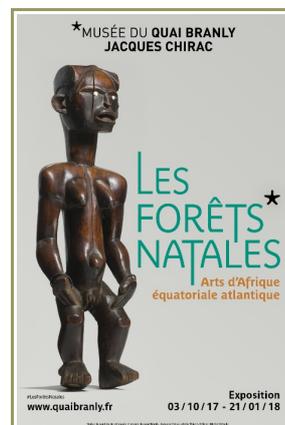
**Pour plus de précisions sur la signification de cet acronyme, sur l'élaboration de ce traité, ainsi que sur les luttes menées pour en dénoncer la dangerosité, cf. les circulaires du SNES-Créteil : 21/11/2016 « Le CETA, un ersatz du TAFTA ? » – 06/03/2017 « L'approbation du CETA par le Parlement européen, un coup de force anti-démocratique ».*

Nos prochaines sorties !

Vendredi 15 décembre 2017 à 14h10 : visite guidée de l'exposition « Les Forêts natales, Arts d'Afrique équatoriale atlantique » au musée du Quai Branly

Nous vous proposons de découvrir le génie plastique d'artistes originaires de l'Afrique équatoriale atlantique (Gabon, Guinée, Cameroun, Congo), dont nombre d'artistes européens comme Picasso, Derain ou Braque se sont inspirés au début du XX^{ème} siècle. Ce génie s'est exprimé surtout dans une sculpture religieuse liée au culte des ancêtres et aux masques d'esprits. Le visiteur est guidé dans les principaux styles artistiques de cette vaste région qui a donné aux arts africains quelques-uns de ses plus exceptionnels chefs-d'œuvre.

C'est le **musée du Quai Branly**, réalisé par l'architecte Jean Nouvel et situé en bordure de Seine, qui présente cette exposition. **La visite guidée coûtera 14€ par personne** si nous arrivons à constituer un groupe de 25 personnes avant le 30 novembre.



Lundi 15 janvier 2018 à 16h30 au Grand Palais : Gauguin l'Alchimiste

Pour cette visite guidée, le groupe est déjà complet. Mais les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur liste d'attente en m'écrivant à l'adresse suivante :

annick.janoir@gmail.com

ou par téléphone au 06 08 35 97 77

The Ancestors of Tehamana - 1893
huile sur toile

Mardi 10 avril 2018 : journée Elsa Triolet-Louis Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines

Nous vous proposons de passer la journée à Saint-Arnoult-en-Yvelines, au Moulin de Villeneuve, dans l'ancienne propriété d'Elsa Triolet et de Louis Aragon. Cet ancien moulin à eau du XII^{ème} siècle, sur la Rémarde, devint la résidence des deux écrivains à partir de 1951. Depuis 1994, le site est consacré à la mémoire de Louis et d'Elsa. C'est aussi un musée, un centre d'expositions et un lieu de recherches et de créations.

Programme de la journée :

10h30 : visite guidée du Moulin

12h30 : pique-nique, sous l'auvent, devant la maison

14h30 : conférence de Bernard VASSEUR, Directeur de la Maison Triolet/Aragon

Nous avons proposé que cette intervention soit centrée sur l'engagement des deux écrivains.

La participation financière sera de 20 à 23 euros, selon le nombre de participant.e.s

Vous pouvez déjà, si vous le souhaitez m'envoyer une préinscription à :

jean.claude.charles@wanadoo.fr

ou par téléphone 09 75 38 65 68



➔ **N'oubliez pas de noter vos coordonnées téléphoniques et votre adresse électronique** si vous en possédez une...